AVIS PUBLIC

Ville-Marie Montréal 器

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur une demande approuvant pour le bâtiment portant le numéro 66, boulevard René-Lévesque Est, une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique à l'arrière du bâtiment, et ce, notamment en dérogation à l'article 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1163332013];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 13 décembre, à 19 h, à la Salle du conseil, au 800 de Maisonneuve Est, au rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 26 novembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement M° Domenico Zambito